



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 JANVIER 2025 à 18H30**

Date de convocation : 30/12/2024

Date d'affichage : 30/12/2024

Membres présents : Mmes GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise, M.M. GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, Mme SALIC Lucie, M.M. ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, Mme SALLES Agnès

Excusé :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M HERNANDEZ Patrick

Début de séance : 18H40

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance : Patrick HERNANDEZ
- Approbation PV séance du 7 décembre 2024 : adopté à l'unanimité

En préambule du Conseil Municipal, M. Yohan BOUDIN, agent de l'O.N.F. est venu présenter au CM le projet de coupe de bois sur le secteur de la Rouquette prévue en 2025. Il y aura 1 pin sur 4 de coupé sur une superficie de 8 ha ce qui équivaldrait à environ 350m³ de bois pour un prix d'achat de 15€ le m³. La commune peut espérer bénéficier de la somme de 5 200 € si ce bois est vendu à un particulier ou un professionnel. C'est une coupe d'éclaircissement permettant aux pins restants de continuer à pousser.

D.I.A (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : Comme le prévoit la réglementation, Mme le Maire fait part aux membres du CM des D.I.A visées au 2ème semestre 2024.

Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux secs :

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public et télécommunications) des rues du Mas de Rigaud et de la Place, des chemins du Trescol et de la Coumbo vont débiter fin janvier - début février et dureront jusqu'à l'été. C'est Hérault Énergies et la Commune qui sont maître d'œuvre de ces travaux. Des subventions ont été obtenues pour cette opération.

Le 2ème adjoint informe le CM que des lignes HTA et basse tension aériennes qui traversent le village, dont celle longeant la Boyne, vont être enfouies en 2025-2026. Le coût pour la Commune est de 0 €. Ces enfouissements permettront d'embellir le village et de renforcer la puissance électrique.

Présentation RPQS 2023 déchets ménager et assimilés :

Le CM a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Clermontais.

Point sur le sentier des mines :

Le mobilier signalétique a été reçu, il sera posé avec les agents techniques. Le Comité de randonnée viendra en mars baliser le sentier. L'inauguration pourrait se faire en juin en lien avec la cave et l'événement Vins, Vignes et Terroirs.

Étude des dossiers de demande de location de l'appartement épicerie et de vente de terrains :

2 dossiers ont été reçus concernant le logement communal en location au-dessus de l'épicerie. Après discussion, le CM a sélectionné un dossier et l'appartement peut être loué au 1^{er} février 2025.

Concernant les 2 terrains communaux à la vente chemin des Caraygnasses : 1 terrain a reçu 2 offres. L'annonce est parue dans le Cabriérois qui vient juste d'être distribué aux habitants. Le CM se donne quelques jours pour choisir un candidat pour le 1^{er} terrain.

Préparation cérémonie des vœux et réunion publique :

L'apéritif a été commandé, il y aura le discours de Mme le maire, la cérémonie aura lieu le samedi 11 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

La réunion publique de bilan de mandat 2022-2024 aura lieu le 5 février à 18h30 à la salle des fêtes. Un diaporama sera présenté par les élus, la commission info/com se réunira quelques jours avant pour préparer ce diaporama.

Points divers :

La commune a reçu les rapports annuels de la gendarmerie et des ASVP de la CCC concernant la délinquance sur le village et les différentes interventions des forces de l'ordre en 2024. Ils sont évoqués au CM.

Ruche pédagogique pour l'école :

Des recherches ont été faites pour connaître les tarifs des ruches pédagogiques que l'on peut trouver à PAULHAN ou à CLERMONT L'HERAULT. Il s'avère que ces ruches ont un coût que la commune ne peut se permettre et elle souhaite contacter les apiculteurs du village pour leur demander une animation auprès des scolaires.

La commune a signé la convention avec l'ANCT dans le cadre du programme Village d'Avenir pour le financement de l'étude sur la réouverture des mines de Pioch Farrus. Le cabinet d'études Alpa Conseil a commencé ses travaux financés à 100 % par l'ANCT.

L'agent communal de l'agence postale s'occupera de donner les clés des salles aux associations en 2025 afin de décharger l'accueil de la mairie.

En 2025, il faudrait faire tailler les platanes de l'école et de la place.

Points commissions :

Urbanisme

Plusieurs dossiers en instance ou résolus sont évoqués.

Lors du dépôt d'un permis de construire, une réservation de 3 mètres pour l'élargissement d'une voie avait été faite. Afin de régulariser la situation, la cession à l'euro symbolique de la parcelle va être constatée par acte notarié et le terrain sera intégré au domaine public communal.

La commission urbanisme se réunira courant février pour faire un point sur les contrôles à effectuer sur les constructions érigées.

Le 2ème adjoint évoque le rapport reçu, il y a quelques semaines, concernant l'état de vétusté de ponts communaux. Les frais devant être engagés par la Commune pouvant être conséquents (une étude est conseillée), les travaux seront faits au coup par coup en fonction de l'urgence des réparations à effectuer ; mais aucun pont ne présente de signe de vétusté grave. Un premier devis va être demandé.

Une demande de devis va être faite pour la réparation du chemin des Pitrous Haut.

Culture/Environnement/patrimoine :

La 1ère adjointe expose le bilan énergétique 2023 et 2024 avec un tableau comparatif de la consommation pour chaque point de livraison (éclairage public et bâtiments communaux). Des économies ont été faites depuis l'extinction de l'éclairage public. Certains postes consomment encore trop et la commission va réfléchir à diminuer ces dépenses.

La Communauté de communes alloue cette année un budget de 1 000 € pour l'achat de livres pour la médiathèque. Une illustratrice est en train de peindre une fresque, financée par la Communauté.

L' ACAC a fait de nouvelles découvertes dans les mines de la Roussignole et aux Condamines. Une conférence sera présentée au cabriérois courant 2025.

Finances :

Le CM doit réfléchir à des projets pour déposer un dossier de demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Mme le Maire présente l'état des restes à réaliser qui correspond aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes d'investissement certaines, n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Travaux :

Toitures du presbytère et du Bourniou : la commune a obtenu une subvention régionale (FRI) et une subvention d'Hérault Énergies. Les travaux pourront être entrepris courant 2025

Jeunesse :

École : le projet NEFLE a été accepté et l'école va pouvoir bénéficier d'un mur d'escalade.

Info communication :

Le Cabriérois du dernier trimestre 2024 est sorti, la commission info/com se réunira fin janvier afin d'évoquer certains points.

Délibérations

01-2025 Communication du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés année 2023 de la Communauté de Communes du Clermontais : 10 voix pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le second alinéa qui prévoit que « *dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.* » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2024 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés (RPQS 2023) ;

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition ;

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes du Clermontais sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

02-2025 Cession de terrain par la SCI Anaïs à la Commune -Autorisation de signer- Insertion de la parcelle dans le domaine public communal : 10 voix pour

Madame le Maire explique au Conseil que lors de la demande de permis de construire 4 villas à caractère locatif déposée par la SCI Anaïs en Janvier 2001, une réservation de 3 mètres a été demandée pour permettre l'élargissement du chemin des Figuières.

Un document d'arpentage a été établi mais l'acte de cession n'a pas été rédigé.

Afin de régulariser la situation, la cession de la parcelle F 1377, au prix de 1 €, doit être constatée par acte notarié.

Cette parcelle sera ensuite insérée dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

APPROUVE la cession, par la SCI Anaïs, de la parcelle F 1377 sise 1 chemin des Figuières à CABRIERES, d'une contenance de 1 a 20 ca, au prix de 1 €, au profit de la Commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte définitif de cession.

DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

DECIDE d'insérer la parcelle F 1377 dans le domaine public communal.

03-2025 : Adoption des restes à réaliser 2024 : 10 voix pour

Il est rappelé à l'assemblée que le montant des restes à réaliser correspond aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes d'investissement certaines, n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article budgétaire	Nature de la dépense	Dépense inscrite au budget	Mandats émis en 2024	Dépense à reporter
2128-34	Viabilisation terrains chemin des Caraygnasses	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2128-73	Signalisation sentier patrimonial Pioch de Jaffet	9 000,00 €	976,00 €	8 024,00 €
21351-39	Aménagement Agence Postale Communale	17 000,00 €	15 325,35 €	1 674,00 €
21352-119	Aménagement appartements Épicerie	30 000,00 €	28 679,35 €	1 320,00 €
21352-350	Réfection & isolation toiture & Presbytère & Bourniou	37 806,00 €	0,00 €	37 806,00 €
2138-23	Mise en sécurité Tibéret (phase II)	35 000,00 €	15 904,97 €	19 095,00 €
21538-92	Travaux Éclairage Public	20 000,00 €	2 832,41 €	17 000,00 €
2313-35	Construction médiathèque	296 692,00 €	189 635,29 €	107 056,00 €
2315-88-04	VC Pioch Camps, chemin des Prés	19 422,00 €	14 068,80 €	5 353,00 €
2315-91	Enfouissement réseaux secs et VC	227 098,00 €	0,00 €	190 000,00 €
				437 328,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Article budgétaire	Nature de la recette	Recette inscrite au budget	Recette encaissée en 2023	Recette à reporter
1322-23	Mise en sécurité Tibéret (phase II)	5 535,00 €	0,00 €	5 535,00 €
1322-35	Construction médiathèque	125 061,00 €	62 152,79 €	62 908,00 €
1323-35	Construction médiathèque	70 792,00 €	40 589,34 €	30 202,00 €

1323-88-04	VC Pioch Camps, chemin des Prés	12 900,00 €	5 047,13 €	7 852,00 €
1323-23	Mise en sécurité Tibéret (phase II)	8 300,00 €	0,00 €	8 300,00 €
1323-73	Signalisation sentier Pioch de Jaffet	3 986,00 €	0,00 €	3 986,00 €
1323-39	Aménagement Agence Postale	800,00 €	0,00 €	800,00 €
1323-91	Enfouissement réseaux secs et VC	65 699,00 €	0,00 €	49 000,00 €
13251-23	Mise en sécurité Tibéret (phase II)	8 302,00 €	0,00 €	8 302,00 €
13251-91	Enfouissement réseaux secs et VC	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
13461-91	Enfouissement réseaux secs et VC	75 699,00 €	0,00 €	37 849,00 €
				224 734,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ADOpte les états de restes à réaliser.

Autorise Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

DIT que les écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2025.

04-2025 : Protection Sociale Complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents : 10 voix pour

Exposé

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025, le Conseil Municipal, par délibération du 13/05/2024, après avis du CST départemental du 15/04/2024, a donné mandat au Centre de Gestion de l'Hérault, pour l'organisation ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Ainsi le Centre de Gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance complémentaire à compter du 1er janvier 2025.

La mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations maintenus pendant 2 ans.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- choisir un niveau de couverture à adhésion facultative pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 95 % des revenus nets des agents (TBI, NIB et RI) ;
- définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 7 € nets mensuels au titre du régime de base à adhésion facultative retenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13/05/2024 donnant mandat au Centre de Gestion de l'Hérault pour l'organisation et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

Vu l'avis du CST départemental du 06/12/2024 relatif au régime de prévoyance complémentaire au bénéfice de l'ensemble du personnel ;

Après discussion, l'assemblée décide de :

ADHERER à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la Commune de CABRIERES.

SOUSCRIRE la garantie de base à adhésion facultative à hauteur de **95 %** du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025 ;

PARTICIPER financièrement à la cotisation des agents à hauteur de **7 €** de la cotisation acquittée par les agents.

Fin de séance : 20h50

Le secrétaire de séance
Patrick HERNANDEZ

Le Maire
Myriam GAIRAUD